



**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 AVRIL 2016**

Présents : M BRIÈRE Alain, M DAVID Jean-Pierre, Mme MARGOLLÉ Anne, M CHARNEAU Jean-Pierre, Mme HOLANDE Chantal, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme ROPITEAU Martine, M CHAPDELAINE Ludovic (arrivé à 20h10), M FOLLAIN Alfred, M DRIEU Jean-Luc, M CHÉRON Pierre, Mme GALIAZZO Odile.

Absents ayant donné pouvoir:

M CHARLOT Christian	pouvoir à M CHARNEAU Jean Pierre
Mme GRANDET Florence	pouvoir à Mme MARGOLLÉ Anne
Mme TURCK Catherine	pouvoir à Mme CHRÉTIENNE Géraldine
Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ Stéphane	pouvoir à Mme GALIAZZO Odile
M LESGUILLIER Daniel	pouvoir à M CHÉRON Pierre

Absents non excusés :

- M HARIVEL Rémi
- Mme TABUR Caroline

Secrétaire de séance : Mme MARGOLLÉ Anne

Ouverture de la séance à 20h02

Monsieur le maire ouvre la séance par une minute de silence en la mémoire de M FORGET Louis, ancien maire de Jullouville

1 – Approbation du procès verbal des délibérations des séances du conseil municipal du 11 février et du 29 février 2016.

Lecture par Monsieur le maire du procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2016.

Adopté à l'unanimité

Lecture par Monsieur le maire du procès-verbal du conseil municipal du 29 février 2016.

Adopté à l'unanimité

2 – Budget communal - compte de gestion du receveur 2015

Les comptes du receveur sont présentés par M CHARNEAU Jean-Pierre, adjoint aux finances.

Adopté à l'unanimité

3 - Budget communal - compte administratif 2015

Section de fonctionnement		
A la clôture de 2014, résultat : excédentaire		853 074,40
Résultat 2015:		
Recettes	3 744 750,75	
Dépenses	3 227 858,17	
virement section d'investissement		485 417,73
soit un excédent de		516 892,58
A la clôture de 2015 résultat: excédent de fonctionnement		<u>884 549,25</u>
Section d'investissement		
A la clôture de 2014, résultat : déficitaire		-330 533,92
Résultat 2015:		
Recettes	750 951,70	
Dépenses	1 175 738,46	

Soit un déficit de		-424 786,76
A la clôture de 2015 : solde des restes à réaliser		63 856,95
soit un déficit budgétaire de :		<u>-819 177,63</u>

Monsieur le maire quitte la salle du conseil. De par la décision du conseil municipal, M CHARNEAU Jean-Pierre préside le conseil.

Adopté par 12 voix et 4 abstentions.

Monsieur le maire revient dans la salle du conseil.

4 – Budget communal - Affectation des résultats

Résultat à affecter : résultat de la section de fonctionnement	884 549,25 €
- en investissement, au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)	819 177,63 €
- au compte 002 (report à nouveau)	65 371,62 €

Adopté à l'unanimité

5 - Budget annexe camping Docteur Lemonnier - compte de gestion du receveur 2015

Les comptes du receveur sont présentés par M CHARNEAU Jean-Pierre, adjoint aux finances

Adopté à l'unanimité

6 - Budget annexe camping Docteur Lemonnier - compte administratif 2015

Section d'exploitation		
A la clôture de 2014, résultat : excédentaire		30 761,93
Résultat 2015:		
Recettes	144 238,38	
Dépenses	175 257,40	
soit un déficit de		-31 019,02
A la clôture de 2015 résultat: déficit de fonctionnement		<u>-257,09</u>
Section d'investissement		
A la clôture de 2014, résultat : excédentaire		194 814,64
Résultat 2015:		
Recettes	51 550,00	
Dépenses	50 998,01	
soit un excédent de		551,99
A la clôture de 2015 résultat: excédent de fonctionnement		<u>195 366,63</u>

Monsieur le maire quitte la salle du conseil. M CHARNEAU Jean-Pierre préside le conseil.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire revient dans la salle du conseil.

7 - Budget annexe service des eaux - compte de gestion du receveur 2015

Les comptes du receveur sont présentés par M CHARNEAU Jean-Pierre, adjoint aux finances.

Adopté à l'unanimité

8 - Budget annexe service des eaux - compte administratif 2015

Section d'exploitation		
A la clôture de 2014, résultat : excédentaire		88 739,25
Résultat 2015:		
Recettes	461 720,90	
Dépenses	212 725,24	
Virement à la section d'investissement résultat déficit 2012		248 995,66

Soit un excédent de		
A la clôture de 2015 résultat: excédent de fonctionnement		<u>337 734,91</u>
Section d'investissement		
A la clôture de 2014, résultat : excédentaire		300 965,30
Résultat 2015:		
Recettes	303 210,60	
Dépenses	392 126,71	
soit un déficit de		-88 916,11
reste à réaliser		244 937,90
A la clôture de 2015 résultat: déficit budgétaire		<u>-32 888,71</u>

Monsieur le maire quitte la salle du conseil. M CHARNEAU Jean-Pierre préside le conseil.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire revient dans la salle du conseil.

9 - Budget annexe service des eaux - affectation des résultats 2015

Au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)	32.888,71 €
Au compte 002 (report à nouveau)	304.846,20 €

Adopté à l'unanimité

10 - Taxes communales 2016

Pour 2016 aucune augmentation des taux d'impositions communales n'est proposée.

Adopté à l'unanimité

11 - Budget communal- budget primitif 2016

Deux réunions successives de la commission finances et travaux, les 7 et 12 avril 2016 ont eu lieu pour la mise au point de ce budget et des travaux envisagés. C'est un budget difficile compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat.

Section de fonctionnement	3 536 242,62 €
dont un excédent de fonctionnement 2015 de	65 371,62 €
Section d'investissement	1 571 770,63 €
dont les restes à réaliser 2015 à reporter en 2016 de	63 856,95 €
et d'un déficit de	755 320,68 €

Adopté par 13 voix et 4 abstentions

12 - Budget annexe camping Docteur Lemonnier - budget primitif 2016

Section d'exploitation	145 671,00 €
dont déficit 2015 de	257,09 €
Section d'investissement	238 686,68 €
dont l'excédent 2015 de	195 366,63 €

Adopté à l'unanimité

13 - Budget annexe service des eaux - budget primitif 2016

Section d'exploitation	761 785,20 €
dont l'excédent 2015 de	304 846,20 €
Section d'investissement	1 098 351,84 €
dont reste à réaliser 2015 de	244 937,90 €

La qualité de notre réseau de distribution est bonne avec une performance de 93%.

Adopté à l'unanimité

14 – Personnel

Les critères pour l'entretien annuel du personnel communal proposés sont les suivants : résultats professionnels obtenus, compétences, qualités relationnelles, capacité d'expertise ou d'encadrement.

Adopté à l'unanimité

15 - Subventions 2016

En 2015 le montant des subventions était de 90 000 €, du fait de la baisse des dotations de l'Etat, le montant proposé pour 2016 est de 70 000 €. A la suite de l'examen des diverses demandes de subventions reçues, la commission des finances propose un premier montant de subvention

Nom des associations	Montants votés en 2015	Montants proposés en 2016	Votes
Association Sportive Jullouville Sartilly	6 000	1 000	Adopté par 16 voix, 1 abstention
Bibliothèque Pour Tous	3 700	3 700	Adopté à l'unanimité
Cercle de voile de Jullouville	1 500	1 000	Adopté par 14 voix, 3 abstentions
Cercle de voile de Jullouville pour les jeux de Jullouville	1 500	1 000	Adopté par 15 voix, 2 abstentions
Comité de Jumelage "Sable et Neige"	500	500	Adopté à l'unanimité
Comité des Fêtes de Saint Michel des Loups	300	300	Adopté par 16 voix, 1 abstention
Jullou en Fête	9 400	15 000	Adopté par 14 voix, 3 abstentions
SNSM station de Jullouville	2 500	6 000	Adopté par 16 voix, 1 abstention
Tennis Club de Jullouville	4 000	3 500	Adopté par 12 voix et 5 abstentions
Tennis Club de Jullouville - école de tennis	800	1 300	Adopté par 16 voix et 1 abstention
La Longe Côte du Pays Granvillais	300	300	Adopté à l'unanimité
Les Fuites de Jazz pour Festival "Jazz en Baie"	2 000	2 000	Adopté à l'unanimité
Moments musicaux	1 000	800	Adopté à l'unanimité
Les films d'été	3 000	3 000	Adopté par 16 voix et 1 abstention
Entente Sportives Carolles-Jullouville - tennis de table	300	400	Adopté par 16 voix et 1 abstention
Société des courses hippiques	500	500	Adopté par 13 voix et 4 abstentions
Union des Arts	0	100	Adopté à l'unanimité
Granville natation	0	100	Adopté par 16 voix et 1 abstention
Journée du patrimoine (Comité des fêtes)	0	2 000	Adopté à l'unanimité
	37 300	42 500	

M DRIEU Jean-Luc tient à expliquer son abstention pour les associations sportives : il souhaite que le mode de calcul soit modifié et que soit pris en compte le nombre de licenciés résidant dans la commune.

16 – Syndicat Mixte de Production d'Eau potable du Granvillais et de l'Avranchin (S.M.P.G.A.)

Il est proposé d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Jean-le-Thomas au SMPGA.

Adopté à l'unanimité

17 – Relais Orange France- contrat de bail.

Le contrat d'occupation privative du domaine public communal avec Orange France pour le relais de téléphonie mobile arrive à échéance. Il est proposé de renouveler ce contrat sur 12 ans pour un loyer annuel de 4300 € avec une augmentation de 1% chaque année.

Adopté à l'unanimité

18 – Tarifs

Il est proposé de baisser le coût de l'eau : baisse de 10% pour la part annuelle de l'abonnement ainsi que pour le prix du m3 à compter du 1^{er} juillet 2016 sur la commune de Jullouville. Saint-Michel-des-loups n'est pas concerné car il dépend d'un autre syndicat.

Adopté à l'unanimité

19 – Agrandissement de la salle de restauration de la maison de retraite « Les Jardins d'Henriette »

Après analyse des offres par l'architecte, il a été constaté que des entreprises avaient remis des dossiers incomplets voire erronés au vu des dispositions prévues par le règlement de consultation. Les marchés n'ont pu être notifiés. Il est donc proposé d'annuler la délibération du 11 février 2016.

Adopté à l'unanimité

20 – Participation pour enfants hors commune scolarisés à Jullouville.

Nous devons revoir les coûts pour la participation des enfants hors commune en excluant le coût des T.A.P. (temps d'activité périscolaire) : la participation demandée pour un enfant de l'école maternelle est 1280 €, pour un enfant de l'école élémentaire 860 €.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- M le maire informe :
 - la demande de subvention à la Région pour l'aménagement du Préau n'a pas abouti car la Région ne dispose à ce jour d'aucun dispositif pour nous accompagner. Une demande va être effectuée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire.
 - la commune est assignée au tribunal par deux exploitants de camping sur la légalité de la taxe de séjour de 2015.
 - avoir interpellé le député et le sénateur à propos de la directive européenne concernant la pêche au bar : 1 bar par jour et par personne.
 - la table d'orientation est posée, l'inauguration aura lieu le vendredi 29 avril.
- Mme Holande Chantal informe qu'elle souhaite se retirer du groupe de travail « chasse ».
- M CHÉRON Pierre évoque la loi littoral. En ce qui concerne les communes nouvelles, seule la commune historique du bord de mer est soumise à la loi littoral. Cela ne serait-il pas applicable à Saint-Michel-des-loups ? M le maire rappelle que Jullouville n'est pas une commune nouvelle.

La séance est levée à 22h 08

La secrétaire de séance,
Mme MARGOLLÉ Anne